

## L'Union européenne et le commerce des armes

par **Claudio Gramizzi et Luc Mampaey**, Attachés de recherche au GRIP

Article paru dans "**HÉMISPHERE**" - Journal de débats sur le développement - N°24 - Trimestriel Mars-Avril-Mai 2004

La fin de la Guerre froide et l'effondrement du bloc soviétique ont eu un impact profond sur le commerce international des armements conventionnels. Bien que ces changements aient conduit à un déclin important des transferts globaux d'armements, de nombreux pays, particulièrement ceux en voie de développement, continuent à acquérir de grandes quantités de nouveaux armements. Le SIPRI (*Stockholm International Peace Research Institute*) et le CRS (*Congressional Research Service*, un service dépendant du Congrès américain) s'accordent pour noter un sommet élevé des ventes d'armements conventionnels en 1987, suivi d'une chute spectaculaire jusqu'au début des années 90. Une certaine reprise est observable entre 1994 et 1997, principalement explicable par un rééquipement important des pays du Golfe après la guerre de 1990-1991 ainsi que par la modernisation de l'armement en Asie de l'Est et plus tard en Amérique du Sud. Les transferts d'armement conventionnel ont ensuite recommencé à décroître dès 1998, jusqu'à atteindre leur niveau le plus bas à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle [1].

Exprimées en dollars et aux prix de 2002, les livraisons internationales d'armements conventionnelles étaient évaluées par le CRS à 25,4 milliards en 2002, soit une diminution de plus de 60% par rapport à leur niveau en 1987 (environ 70 milliards). Malgré cette chute spectaculaire entre 1987 et 2002, le CRS démontre clairement que ces transferts restent principalement destinés aux pays en développement. En 1995, ces derniers ont absorbé 73,6% des livraisons totales ; cette proportion est de 66,7% pour l'année 2002. Au cours des huit dernières années (1995-2002), la moyenne s'établit à 70,4%.

### L'Union européenne, une ambition de leader ?

Que l'on se place du côté de l'offre ou de la demande, le marché mondial des armements conventionnels est un marché extrêmement concentré autour d'un nombre très restreint d'acteurs. Pour le total des livraisons au cours de la période 1998-2002, les 6 principaux importateurs totalisent plus du tiers de la demande mondiale (36,2%) : la Chine domine avec 9,5% des importations mondiales ; elle est suivie par Taiwan (7,4%), l'Inde (5,2%), la Turquie (5,1%), l'Arabie Saoudite (4,7%) et la Grèce (4,3%). Cette concentration est encore plus marquée du côté de l'offre : 6 exportateurs se partagent 85,6% du marché mondial. Pour la période 1998-2002, les États-Unis dominent 40,8% du marché mondial des armements conventionnels ; ils sont suivis par la Russie (22,4%), la France (9%), l'Allemagne (5,4%), le Royaume Uni (5,2%), et l'Ukraine (2,9%).

Cependant, les évolutions récentes indiquent clairement que la position dominante des États-Unis est en voie de s'éroder, au profit de la Russie, mais également de l'Union européenne. La lutte contre le terrorisme est devenue un élément important de la politique américaine du commerce des armes. Les transferts américains vers leurs nouveaux alliés – le Pakistan et l'Inde notamment – sont certes en hausse, mais la tendance est globalement à une politique nettement plus restrictive pour les transferts d'équipements et de technologies militaires des États-Unis. Pour l'année 2002, les États-Unis ne représentent plus que 24% du total des livraisons d'armements conventionnels. Ils sont désormais dépassés par la Russie (36%), et au coude à coude avec les exportations d'armes extra-communautaires de l'Union européenne (21% du total mondial en 2002). Pour la période 1998-2002,

91% des transferts d'armes de l'Union européenne (soit 23% du total mondial) sont le fait des six pays européens (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni et Suède) signataires de la « lettre d'intention » signée à Farnborough le 27 juillet 2000, un accord destiné à rendre l'industrie européenne plus compétitive sur le marché mondial des armements [2] .

Il serait hasardeux de prétendre que l'Europe « profite » de la récente retenue des États-Unis – hypothèse qui traduirait d'ailleurs un certain cynisme – mais il reste néanmoins indiscutable que l'Union européenne renforce sa position à mesure que les États-Unis voient la leur s'affaiblir. Ce constat appelle un double commentaire. Primo, les dépenses militaires de l'ensemble des pays membres de l'Union européenne représentent à peine 45% des dépenses militaires des États-Unis, tandis que les groupes européens de production d'armement sont de taille bien plus modeste que leurs homologues américains. Cette première remarque soulève un premier problème : alors que la taille du marché américain assure le plus souvent aux producteurs américains des débouchés suffisants, les entreprises européennes de production d'armement ne peuvent survivre qu'en exportant l'essentiel de leur production aux quatre coins du monde. Secundo, cette situation révèle aussi la marge considérable qui subsiste entre, d'une part, l'ambition des initiatives des institutions européennes pour mieux maîtriser la prolifération des armements et, d'autre part, la pratique des industries et des États nationaux qui reste dominée par des objectifs commerciaux et financiers de court terme.

## **Le « Code de conduite » de l' Union européenne : un instrument de contrôle régional**

Soucieuse de se doter d' un instrument lui permettant de mener une politique plus cohérente en matière d' exportation d' armement, l' Union européenne a adopté un « Code de conduite [3] » le 25 mai 1998. Depuis la signature de cette Déclaration, les États membres de l' Union sont tenus de soumettre toute demande de licence d' exportation extra-communautaire au respect de huit critères [4] par le pays de destination, le non-respect d' un seul de ceux-ci devant en principe automatiquement entraîner le refus et la notification de cette décision auprès des partenaires européens.

Salué comme une mesure courageuse et souvent cité comme exemple concret de lutte contre la prolifération des armements, ce Code de conduite a certes contribué à augmenter le niveau de transparence dans le domaine sensible qu' est celui de l' armement, mais il n' a, comme le suggèrent les chiffres évoqués dans cet article, qu' un impact très limité sur les livraisons effectives de produits militaires « *made in EU* » dans le monde.

## **Quelles améliorations possibles pour le Code de conduite européen ?**

Déclaration du Conseil européen, le Code de conduite européen est une « proclamation d' intentions », un engagement politique et moral qui ne réduit nullement la souveraineté nationale des États dans le domaine du commerce d' armement et de la défense. En d' autres termes, cet instrument n' est pas juridiquement contraignant pour les États signataires (la Belgique est le seul pays à l' avoir réellement intégré dans sa loi du 26 mars 2003) et ne prévoit l' existence d' aucune sanction à l' encontre des gouvernements qui en violeraient l' esprit ou la lettre. De plus, force est de constater que la principale faiblesse du Code de conduite européen réside dans une formulation très vague des critères laissant place à des interprétations sensiblement différentes [5] selon les gouvernements.

## **Une pratique souvent en contradiction avec les principes**

Une étude un tant soit peu attentive des licences d' exportations d' armement récemment octroyées par les gouvernements de l' Union européenne montre clairement que les décisions prises en contradiction des critères du Code de conduite sont loin d' être des cas isolés. Parmi les destinataires des exportations européennes en 2001 et 2002, la liste des pays contestables au regard des droits humains ou traversant des conflits plus ou moins ouverts est bien longue : Algérie, Arabie Saoudite, Colombie, Côte d' Ivoire, Corée du Nord, Indonésie, Nigeria, Pakistan, République démocratique du Congo, et nous ajouterons – les critères étant les mêmes pour tous – les États-Unis [6] . La Belgique

ne déroge pas à ce constat : pour la période 1996-2002, l' Arabie Saoudite a représenté à elle seule près de 27% des exportations d' armes de notre pays.

Autant d' exemples qui démontrent à quel point les États membres de l' Union européenne sont encore tiraillés entre une volonté politique de limiter les menaces à la paix et à la stabilité mondiale et leurs impératifs économiques. Pourtant, aussi longtemps que seront systématiquement renvoyés dos à dos valeurs éthiques et valeur économique, aussi longtemps qu' il ne sera pas donné au Code de conduite une force contraignante et des critères renforcés, la paix et le développement durables ne resteront que de sympathiques déclarations de bonnes intentions.

**Les transferts d' armements conventionnels, principaux acteurs**  
(en milliards de dollars, aux prix et taux de change de 1990)

	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Monde</b>	<b>23,18</b>	<b>21,25</b>	<b>15,46</b>	<b>16,16</b>	<b>16,49</b>
Russie	1,89	3,70	3,80	5,42	5,94
<i>en % du total</i>	8,1%	17,4%	24,6%	33,5%	36,0%
Etats-Unis	12,80	10,00	6,09	4,91	3,94
<i>en % du total</i>	55,2%	47,0%	39,4%	30,3%	23,9%
UE (total)	6,74	4,70	3,91	3,73	4,17
<i>en % du total</i>	29,1%	22,1%	25,3%	23,1%	25,3%
UE (vers non-UE)	5,68	3,99	3,35	3,13	3,47
<i>en % du total</i>	24,5%	18,8%	21,6%	19,3%	21,1%

source : SIPRI Yearbook 2003

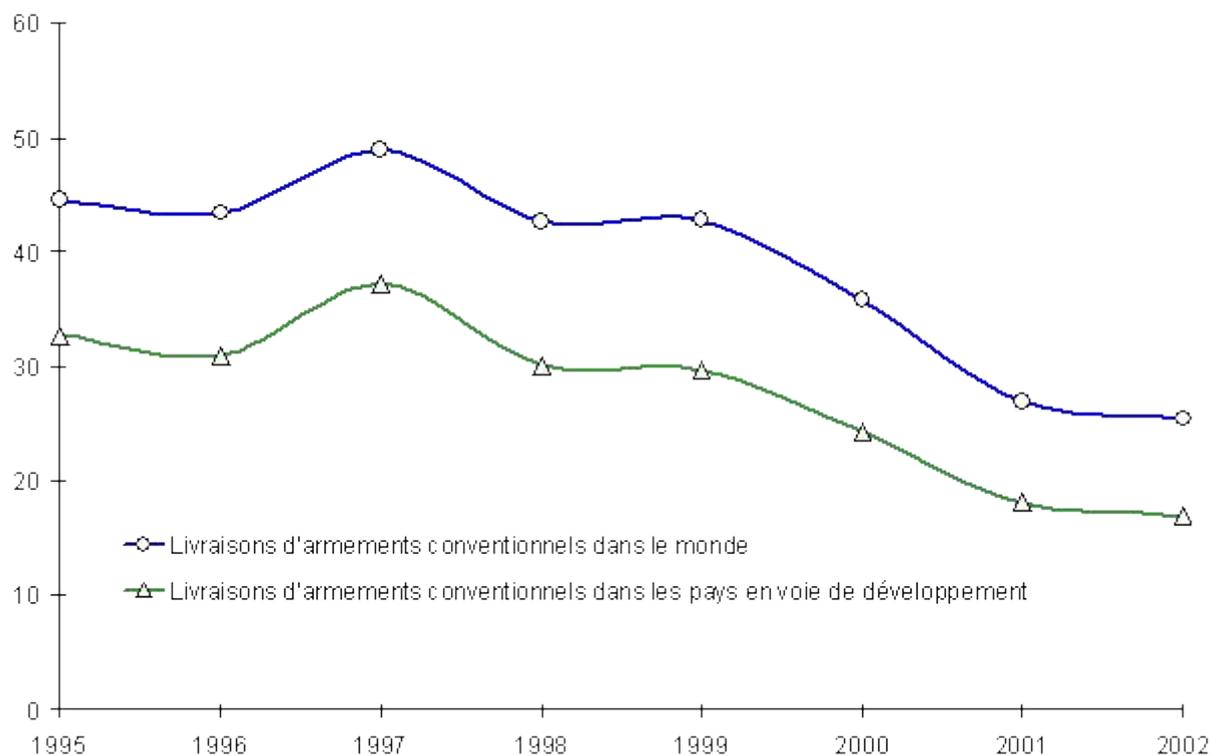
**Les exportations d' armes de la Belgique, somme de la période 1996-2002**  
(en Euros, aux prix de 2002)

RÉGIONS	Somme 1996-2002	en % du Total (A)
MOYEN-ORIENT	742.725.881	42,7%
<i>dont Arabie Saoudite</i>	636.701.278	36,6%
EUROPE : UNION EUROPÉENNE	353.330.650	20,3%
AMÉRIQUE DU NORD	297.073.766	17,1%
AMÉRIQUE DU SUD	99.918.203	5,7%
AFRIQUE SUBSAHARIENNE	54.529.104	3,1%
ASIE DU SUD-EST	49.872.504	2,9%
EUROPE : AUTRES PAYS	38.140.843	2,2%
OCÉANIE	37.855.151	2,2%
AMÉRIQUE CENTRALE ET CARAÏBES	22.011.369	1,3%
ASIE DU NORD-EST	16.859.287	1,0%
AFRIQUE DU NORD	15.479.219	0,9%
ASIE MÉRIDIONALE	11.147.567	0,6%

AUTRES	67.014	0,0%
TOTAL (A)	1.739.010.558	

## Les livraisons effectives d' armements conventionnels, au niveau mondial et vers les pays en voie de développement, 1995-2002

(en milliards de dollars, aux prix et taux de change de 2002)



source : CRS, *Conventional Arms Transfers to Developing Nations*, Richard F. Grimmet, CRS (Congressional Research Service) Report for the Congress, Washington, 22 septembre 2003.

[1] . Remarque importante : le dernier rapport du CRS (22 septembre 2003) est exprimé en dollars aux prix et taux de change de 2002, tandis que l' édition 2003 du SIPRI maintient ses indicateurs en dollars aux prix et taux de change de 1990. De plus, les chiffres publiés par le SIPRI sont des indicateurs de tendance, établis selon une grille de prix qui lui est propre ; ils ne représentent donc pas une mesure monétaire réelle des ventes d' armes. On peut donc comparer les tendances, pas les valeurs !

[2] . Voir <http://www.grip.org/bdg/g1016.html>

[3] . Voir <http://www.grip.org/bdg/g1608.html>

[4] . Ces critères prennent en compte notamment le respect des droits de l' Homme et l' existence de fortes tensions ou de conflits internes dans les pays destinataires, l' existence de menaces à la paix, à la stabilité régionale et de détournement du matériel exporté, le comportement du pays destinataire à l' égard de la communauté internationale et les capacités techniques et économiques des pays.

[5] . Voir notamment « Les exportations d' armes de la Belgique », Rapport du GRIP 2002/4, [www.grip.org](http://www.grip.org)

[6] . Voir notamment quatrième et cinquième « rapport annuel sur la mise en application du point 8 du dispositif du Code de conduite européen en matière d' exportation d' armement » du groupe COARM (<http://www.grip.org/bdg/pdf/g3078.pdf> et <http://www.grip.org/bdg/pdf/g4050.pdf>).



**Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité**

70 Rue de la Consolation, B-1030 Bruxelles  
Tél.: +32.2.241 84 20 - Fax : +32.2.245 19 33  
Internet : [www.grip.org](http://www.grip.org) - Courriel : [admi@grip.org](mailto:admi@grip.org)

Copyright © GRIP - Bruxelles/Brussels, 2004 - Webmaster

La reproduction des informations contenues sur ce site est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et du nom de l'auteur.

Reproduction of information from this site is authorised, except for commercial purposes, provided the source and the name of the author are acknowledged.

Avec le soutien de la



Wallonie